

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES /trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, AGEN, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, ROZÈZ, AURILLAC, VIERZON, PARIS.

Cahors, le 5 juin 1873.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets la circulaire suivante vigoureusement écrite et pensée. Les préfets sont invités à se mettre immédiatement à la tête du parti conservateur, pour résister aux détestables doctrines qu'on essayait de faire pénétrer jusqu'au fond des plus petites communes.

Versailles, le 4er juin 1873.

Monsieur le préfet,

Je vous disais dans ma dépêche du 25 mai :

« Aucune équivoque ne doit allérer le caractère des résolutions de l'Assemblée nationale auxquelles le gouvernement se conformera scrupuleusement. Rien n'est changé dans les institutions qui régissent la France ; le président de la République exerce le pouvoir au même titre et en vertu des mêmes lois que son prédécesseur. »

Cette déclaration que je vous adressais, dès la première heure, avait pour but de faire ressortir les conditions de légalité rigoureuse dans lesquelles s'est accomplie la transmission du pouvoir exécutif.

Pour la première fois, en effet, un gouvernement tout entier a fait place à un gouvernement nouveau sans que la sécurité ait été compromise ; le pays est resté calme, les administrations ont fonctionné avec régularité, le travail ne s'est pas ralenti, le crédit s'est relevé et la confiance des nations voisines n'a pas été ébranlée.

Ce rare exemple contient pour l'avenir des présages rassurants et nous apprend que la liberté, quelle que soit la forme du gouvernement, cesse d'être un danger lorsqu'elle est contenue par le respect absolu de la loi.

Le Gouvernement, monsieur le préfet, vous donne sa confiance ; il réclame en échange tout votre dévouement. Mes instructions ne vous feront pas défaut, n'hésitez pas à vous y conformer, et ma responsabilité couvrira toujours la vôtre. Ce que l'Assemblée nationale attend avant tout du Gouvernement c'est un personnel administratif inspiré par une même pensée, dirigé avec précision et se mettant ouvertement à la tête des conservateurs.

L'administration doit être, à tous ses degrés, la représentation fidèle de cette politique réparatrice, qui seule peut raffermir un pays si cruellement éprouvé. N'hésitez pas à dire bien haut de quel côté sont vos sympathies et nos encouragements : appelez à l'union tous les bons citoyens ; qu'ils se fortifient par la pratique exacte des devoirs de la vie publique ; ce n'est que par cette ferme conduite et par le maintien énergique de tous les principes conservateurs que nous pourrions constituer en France une vraie majorité de gouvernement.

Entrez, dès à présent, en communication constante avec les populations que vous administrez ; la netteté de votre attitude suffira pour relever leur moral, décourager les tendances anarchiques et assurer partout le respect de l'Assemblée nationale et de la loi.

Que tous ceux qui veulent réorganiser le pays sous la présidence de l'illustre maréchal que les députés de la souveraineté nationale ont élu,

sachent enfin qu'ils seront résolument soutenus et défendus.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur, BEULÉ.

Proclamation du président de la République à l'Armée.

Soldats !

L'Assemblée nationale, en choisissant parmi vous le président de la République vous a témoigné la confiance qu'elle avait dans votre loyauté, votre patriotisme et votre énergie à maintenir dans notre pays l'ordre et le respect de la loi.

J'ai appelé pour me remplacer au commandement de l'armée de Versailles le général de Ladmirault, que vous avez rencontré sur tous les champs de bataille où vous avez combattu.

Vous resterez ce que je vous ai toujours connus, fidèles à la devise que les plus braves d'entre vous portent sur leur poitrine : Honneur et Patrie. Valeur et Discipline.

Versailles, le 26 mai 1873.

Le président de la République,

Maréchal de MAC-MAHON, Duc de Magenta.

Revue des Journaux

Français.

Il nous semble à vrai dire, que le pays est rassasié de discussions constitutionnelles ; ce qu'il désire, c'est que l'Assemblée fasse sans tarder ses affaires. La constitution Rivet, en 1872, et la longue élaboration de la loi du 13 mars, durant l'hiver dernier, n'ont que trop longtemps occupé la représentation nationale. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est réorganiser les communes au moyen de la loi municipale ; c'est réorganiser l'armée ; c'est reprendre les questions d'impôt et les questions commerciales à propos du budget ; c'est examiner à nouveau, pour la solution de ces questions, des moyens auxquels l'Assemblée n'avait pas eu sous le gouvernement de M. Thiers la liberté de s'attacher. Voilà ce que demande l'opinion à l'heure présente : voilà ce qu'elle attend de l'Assemblée et du gouvernement.

Liberté.

Les ex-journaux officieux paraissent fort émus du mouvement préfectoral en cours d'exécution, et s'élèvent déjà, sans les avoir vus à l'œuvre, contre les nouveaux administrateurs. Nous comprenons cette émotion ; elle est bien naturelle : n'a pas qui veut le sang-froid nécessaire pour supporter l'adversité, et il est assurément pénible de renoncer à toucher le prix de deux années de bons et loyaux services. Le dépit des ex-journaux officieux ne nous surprend donc pas ; ce qui nous étonne,

c'est la stupéfaction que leur cause la nomination d'un certain nombre de personnages ayant sous l'Empire, exercé des fonctions publiques.

Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de s'effrayer de ces choix, qui portent généralement sur des hommes de mérite. Si le cabinet de Broglie a dû, pour remplacer les préfets démissionnaires ou qu'il importe de révoquer, faire appel aux concours de ces hommes, ce n'est certes pas la partialité qui lui a dicté ses décisions. Voulat réformer l'administration, il ne pouvait pourtant pas emprunter son personnel aux nouvelles couches sociales ; il était bien obligé d'aller chercher, où il était assuré de les trouver, les capacités, les connaissances administratives et l'expérience. Il ne pouvait agir autrement, sans compromettre le succès même de la réorganisation qu'il a commencé d'entreprendre dans tous les services publics.

Le Quatre Septembre a eu la prétention de supprimer d'un trait de plume les vingt années précédentes. Les gouvernements qui veulent durer ne commettent pas de ces fautes. Ils cherchent à se rallier les hommes des anciens partis ; bien loin qu'ils les repoussent, ils les attirent ; loin de s'en faire des ennemis, ils se les associent, et par ainsi, les intéressent à la conservation de l'ordre de choses établi.

La Restauration n'agit pas autrement : certes, si jamais gouvernement put paraître en droit d'exercer contre le passé de légitimes représailles, c'est bien celui du roi Louis XVIII. On pouvait craindre, on put craindre un instant qu'après vingt-quatre années d'exil, pendant lesquelles une révolution sans précédents dans l'histoire avait bouleversé toutes les conditions d'existence sociale, remplacé violemment les anciens détenteurs du sol par un million de petits propriétaires, renversé brusquement les situations, les rôles, les fortunes, le parti des émigrés ne voulût rentrer avec effraction, sinon dans ses privilèges, au moins dans ses terres et dans ses châteaux devenus la proie de ses anciens vassaux ou de ses intendants.

Il n'en fut rien : Louis XVIII, qui se montra toujours inflexible sur les principes, qui s'obstina, malgré les alliés, à dater son règne du jour même de la mort de l'infortuné Louis XVII, Louis XVIII était un esprit trop judicieux et une intelligence trop élevée pour ne pas compter avec un passé qui avait duré plus de vingt ans et qui, par le fait seul de sa durée, avait donné naissance à de nouveaux intérêts et, pour ainsi dire, créé une nouvelle légitimité. Un de ses premiers soins fut de rassurer les propriétaires de biens nationaux, et il eut constamment le souci d'attirer à lui, par tous les moyens dont dispose un gouvernement, ceux des anciens serviteurs de l'Empire que des liens d'amitié personnelle ne condamnaient pas à une éternelle fidélité envers l'exilé de Sainte-Hélène.

La monarchie de Juillet fit de même : bourgeoise, elle sentit plus qu'aucune autre monarchie, la nécessité de s'appuyer sur les hommes des anciens partis ; l'Empire et la Restauration avaient formé deux générations de soldats, de diplomates et d'administrateurs : on leur tendit les bras ; on ne se contenta pas de leur ouvrir la porte à deux battants : on les poussa pour entrer ; on leur rendit, par toutes sortes

de caresses, de prévenances et d'offres, la conversion plus facile que la fidélité, et le dévouement au nouvel ordre de choses, plus avantageux que le culte de l'ancien ; on eut l'habileté de n'exiger d'eux ni réputation publique du passé, ni profession de foi en l'honneur du présent ; on n'attendit pas qu'ils se jettassent, faute de mieux, dans l'opposition irréconciliable d'alors ; on alla droit à eux, on les saisit et on les eut.

C'est ainsi que les gouvernements un peu avisés se sont toujours conduits : ils ont compris qu'on n'improvisait pas, du jour au lendemain, tout un personnel — surtout un personnel de préfets et de sous-préfets — rompu aux affaires, les connaissant dans le détail et dans la pratique de tous les jours, les ayant étudiées sur le vif, et non dans les traités de droits administratifs, ayant du sang-froid, du coup-d'œil et, par dessus tout, de la tenue. Ils ont compris qu'on n'acquerrait pas toutes ces qualités à l'Ecole de droit ou dans les cabinets de lecture ; et c'est dans le personnel des anciens partis qu'ils ont été chercher les dévouements et surtout l'expérience dont ils avaient besoin.

Presse.

Après avoir rendu la sécurité au pays, par le vote mémorable du 24 mai, l'Assemblée vient de réparer l'une des plus grandes hontes de la Révolution. Elle a voté le rétablissement de la colonne, telle qu'elle existait avant l'odieuse attentat qui l'a renversée.

Le 4 septembre avait préparé ce crime de lèse-nation. Le 18 mars l'a consommé.

Le 4 septembre avait renversé devant l'ennemi le gouvernement légal du pays et donné à l'invasion victorieuse la révolution pour alliée.

Le 4 septembre avait rendu la continuation de la guerre fatalement nécessaire, et la conclusion d'une paix acceptable radicalement impossible.

Le 4 septembre livrait notre héroïque armée à l'influence dissolvante d'un gouvernement anarchique ; il lui donnait des avocats pour ministres, et c'est par le prince Frédéric-Charles que l'on apprenait à Metz, assiégée par 200,000 Allemands, que M. Rochefort faisait partie du gouvernement, et que M. Crémieux se rendait à Tours comme secrétaire d'Etat au département de la guerre.

Enfin parmi les membres du nouveau gouvernement il y en eut qui avaient marqué d'avance et encouragé l'acte que Courbet devait accomplir. Le déboulonnement de la colonne avait été décidé par le 4 septembre avant d'être opéré par le 18 mars.

Le 18 mai 1871 des hommes qui n'avaient de Français que le nom, exécutaient cet infâme arrêt. On sait ce qui se passa. Ce géant de gloire, inébranlable sur son socle d'airain, semblait défier ces outrages stupides ; il fallut s'y reprendre à deux fois.

Enfin, la Colonne tomba, aux applaudissements frénétiques d'une multitude plus dégradée que les viles multitudes de la vieille Rome déchue et asservie. Un jeune secrétaire d'ambassade, que son service avait obligé de ne pas quitter Paris, afin d'y protéger ses nationaux, nous a raconté qu'il avait été le té-

moins consterné de cette chute. Il aperçut dans la foule un homme qui pleurait. Il fut à lui; cet homme était un vieux soldat, et le jeune diplomate ne put résister à l'émotion de cette grande douleur, qui était comme le cri isolé de la patrie, au milieu de cet avilissement.

Quand le maréchal Mac-Mahon reprit Paris à la Commune, il montra la colonne brisée à ses soldats et il leur adressa une de ces harangues antiques où l'éloquence, sans phrases, n'est que l'expression de l'honneur et du devoir.

Le gouvernement de M. Thiers proposa à l'Assemblée de réédifier la colonne Vendôme; mais M. Jules Simon, qui avait rédigé ce projet de loi, tenait à donner à la Commune la moitié d'une satisfaction.

Il entendait ne relever que le piédestal sans la statue. L'empereur Napoléon I^{er}, le vainqueur de tant d'héroïques batailles, l'auteur du Code civil et du Concordat, devait subir l'ignominieuse déchéance prononcée par M. Courbet. Sa statue ne devait pas se relever. Il a fallu deux ans pour triompher de cette résistance officielle. La commission fatiguée de tant de délais, confuse de tant d'ingratitude envers l'histoire, a refait le projet, et son honorable rapporteur, M. Ernoul, aujourd'hui garde des sceaux, s'est fait l'éloquent interprète de la majorité, en proposant l'amendement qui a été adopté.

La colonne Vendôme devait donc se relever, telle qu'elle était, avant d'être renversée!

Mais par une coïncidence digne d'être remarquée, cette réparation nationale, dont l'ajournement était un scandale, devient le premier acte important de l'Assemblée, après la révolution du 24 mai.

Au moment où l'avènement du maréchal de Mac-Mahon se produisit, comme la revanche de tous les principes d'ordre, de toutes les garanties d'honneur politique, contre le 4 septembre et le 18 mars, la colonne se relève, avec la glorieuse image qui en est le couronnement historique.

C'est là une patriotique inauguration du régime nouveau, qui entend relever la France par l'union de toutes ses forces et par le respect de toutes ses gloires nationales. Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ne répudie ni Henri IV, ni Napoléon.

Voici la proclamation du maréchal Mac-Mahon, à l'occasion du renversement de la colonne Vendôme.

Soldats,

La colonne Vendôme vient de tomber.

L'étranger l'avait respectée. La Commune de Paris la renversée. Des hommes, qui se disent Français, ont osé détruire, sous les yeux des Allemands qui nous observent, ces témoins des victoires de vos pères contre l'Europe coalisée.

Espéraient-ils les auteurs indignes de cet attentat à la gloire nationale, effacer la mémoire des vertus militaires dont ce monument était le glorieux symbole?

Soldats! Si les souvenirs que la colonne nous rappelait ne sont plus gravés sur l'airain, ils resteront du moins vivants dans nos cœurs, et, nous inspirant d'eux, nous saurons donner à la France un nouveau gage de bravoure, de dévouement et de patriotisme.

Maréchal de MAC-MAHON,
duc de MAGENTA.

18 mai 1871.

Paris-Journal.

Le lendemain de la chute de M. Thiers, nous espérions pouvoir amoindrir sa mémoire et témoigner par notre silence quelque respect à son cadavre politique; malheureusement, M. Thiers a des amis maladroits et dangereux, parmi lesquels il convient de le placer lui-même au premier rang. Il a ses thuriféraires et ses claqueurs. On lui organise des ovations dans la presse et dans l'Assemblée. Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées depuis sa défaite que déjà, au lieu de faire ses paquets pour une retraite qu'aucune voix importune n'aurait troublée, il était sous les armes et prêt, de pied en cap, à nuire encore à son pays. M. Crémieux le presse contre son sein, en séance, théâtralement, comme il a embrassé Garibaldi sur le balcon historique de Tours. Revenons donc sur le passé, puisqu'on nous y force.

Tout le monde sait qu'au début de l'insurrection du 18 mars, ce n'est pas la faute de M. Thiers si le mont Valérien fut conservé à la cause de l'ordre. Il avait donné, dans son anéantissement, l'ordre de tout évacuer, le mont Valérien comme Vanves et Issy. Ce fut

sa manière d'écraser l'élément dans son œuf, absolument comme pendant la seconde phase de la guerre avec la Prusse, c'était été le rôle de son fameux patriotisme d'aller, de cour en cour étrangère, beaucoup moins pour réveiller les sympathies et tâcher de faire sortir des alliances de terre, beaucoup moins pour servir la France que pour desservir l'Empire, qui, malgré Sedan, conservait encore auprès de Victor-Emmanuel notamment, une partie de son crédit. Cet abandon du mont Valérien commandé par M. Thiers, en mars 1871, est un fait caractéristique. Il symbolise en quelque sorte toute sa conduite pendant ses deux années de principat. Il les a passées à abandonner le mont Valérien, j'entends par là les positions dans lesquelles il devait avoir le plus à cœur de se maintenir.

Quand, il y a deux ans aujourd'hui, le véritable vainqueur de l'insurrection, M. Maréchal Mac-Mahon, put afficher sur nos murs: « Paris est délivré », il aurait été délivré en effet, et pour longtemps, sans les finesses du président de la République d'alors qui, au lieu de suivre la ligne droite, aima mieux se jeter dans toutes sortes de chemins de traverse, de compromis, d'engagements qui n'engageaient que lui, comme il l'a dit, mais qui nous perdaient tous, et qui finalement devaient aboutir à l'élection de M. Ranc, en d'autres termes, à la revanche légale de la Commune, ayant MM. Ranc et Barodet pour chefs, et venant sommer, sous forme d'élections, la vieille société de se rendre à merci, si elle ne voulait être saccagée à bref délai par le gros de l'armée révolutionnaire.

Voilà comment M. Thiers nous a sauvés; si bien sauvés que, s'il n'avait pas été renversé lui-même, il y a quelques jours, nous étions tous perdus.

Si tous les conservateurs, voire les conservateurs républicains dont l'opinion correspond à celle du centre gauche dans l'Assemblée, pouvaient avoir sous les yeux comme nous les avons nous-mêmes en ce moment, les procès-verbaux des séances de la commission des Quinze, chargée, de concert avec le pouvoir exécutif de suivre heure par heure la marche de la guerre civile, ils y verraient que M. Thiers, pendant, comme avant et après la Commune, fut plutôt les affaires de l'insurrection que celles de la loi. Assurément telles ne pouvaient être ses intentions; mais telle fut son action, tels furent les résultats de sa conduite.

Quand on feuilleté les procès-verbaux de cette commission des Quinze, on voit tous les militaires sérieux qui en faisaient partie, tels que le général Ducrot, l'amiral la Roncière, l'amiral Jauréguiberry, insister dès le 20 mars et continuer les jours suivants à insister, d'accord avec M. d'Andilly-Pasquier, Bérenger, presque toute la commission, pour que l'on donne la main aux honnêtes gens de Paris, pour qu'on ne les livre pas aux bandits qui se sont emparés du pouvoir à la suite de la triste expédition des canons de Montmartre. Seul, le chef du pouvoir exécutif ne veut rien faire, rien! Il a fait évacuer la ville, il a fait abandonner les forts, il ne veut entendre parler d'aucun effort tenté pour soutenir les velléités de résistance des bons bataillons de la garde nationale et conserver au moins une porte de Paris.

M. Thiers, en art militaire, est un amateur distingué. Il avait son plan! et à ce plan tout fut sacrifié, et, grâce à ce plan, Paris en fut réduit à cuire dans son jus, et il fallut une formidable guerre, un bombardement sans exemple, des hécatombes monstrueuses pour réduire plus tard une insurrection qu'il aurait été possible d'éteindre dans son germe.

Voilà comment M. Thiers nous a sauvés de la Commune. Il est vrai que tandis qu'il se refusait avec une indomptable énergie à secourir les braves gens enfermés dans Paris et réduits à l'impuissance, il parlementait avec l'Union des syndicats parisiens; il prenait avec toutes sortes de délégués toutes sortes d'engagements dont il s'est enfin décidé à parler dans son fameux Message du 13 novembre 1872, après les avoir niés dans la fameuse séance du 10 mai 1871, où M. Montmer-Ternaux, son vieil ami, faillit être pulvérisé pour avoir osé, avec une clairvoyance prophétique, poser au pouvoir des questions embarrassantes sur ses relations avec l'ennemi. Alors, comme plus tard, M. Thiers, par une fatalité de sa nature équivoque, préférait avoir un pied dans chaque camp, au lieu de s'allier résolument aux seuls honnêtes gens. C'est ainsi qu'il laissa grandir la Commune naissante; c'est ainsi que, plus tard, il devait laisser renaitre la Commune terrassée.

Voilà comment il entendait le salut public!

Gazette de France.

Qu'est-ce que « l'ordre moral? » répètent à l'envi toutes les feuilles républicaines; c'est l'air sur lequel depuis cinq jours elles exécutent toutes leurs variations.

Personne ne s'étonnera que le journal de M. Gambetta pose une semblable question au gouvernement de M. de Mac-Mahon. M. Gambetta doit évidemment ignorer ce que peut être l'ordre moral; les actes de sa dictature prouvent qu'il n'en a jamais eu le moindre notion. Personne, en effet, ne confondra jamais avec « l'ordre moral » le régime sous lequel un avocat improvisé dictateur par sa seule audace, sans le consentement du pays, pouvait décréter des impôts, contracter des emprunts, désorganiser l'armée, imposer ses plans de guerre aux généraux, détruire l'inamovibilité de la magistrature, suspendre les conseils municipaux, dissoudre les conseils généraux, supprimer le suffrage universel.

Le nouveau président de la République a parfaitement défini lui-même les vraies conditions de l'ordre moral à rétablir en France, lorsqu'il a protesté dans son Message de « son respect pour les volontés de l'Assemblée, en qui réside la seule autorité véritable, et qui est l'expression vivante de la loi, » et qu'il a fait appel à tous les conservateurs pour rester « unis sur le terrain de la défense des grands principes fondamentaux sur lesquels repose la société, et que menacent aujourd'hui tant d'audacieuses attaques. »

Rien n'est plus clair que ce langage; il n'est pas possible que les républicains tardent bien longtemps à en comprendre le sens. L'ordre moral régnera quand il ne sera plus possible à une minorité factieuse — le mot est de M. de Mac-Mahon — d'agiter le pays et de soulever l'opinion contre la représentation nationale; quand on ne verra plus les délégués de l'Assemblée s'insurger contre elle, et se servir des pouvoirs qu'ils tiennent d'elle seule pour la déconsidérer et la combattre; quand les fonctionnaires de tous les degrés emploieront leur activité à faire respecter les lois au lieu d'en provoquer eux-mêmes la violation; quand les intérêts les plus sacrés et les plus respectables ne seront pas quotidiennement mis en question; quand nous ne serons plus menacés de voir dissoudre l'armée sous le prétexte de la réorganiser, renverser la magistrature pour satisfaire aux théories démagogiques, quand on ne verra plus préparer un nouveau massacre des otages en vue « d'extirper la lèpre dévorante du clergé. »

C'est là l'ordre moral, et pour le rétablir il n'est nul besoin, comme semblent le croire les républicains, de recourir aux mesures dictatoriales. Le droit commun suffit. Il suffit au gouvernement d'exiger partout et de tous le respect de la loi, sans se laisser dominer ni par la faiblesse, ni par la colère, de se montrer, en un mot, suivant les promesses du Message, énergiquement et résolument conservateur. Voilà ce que le pays attend, pour le moment, des hommes que l'Assemblée a substitués à M. Thiers; c'est là le devoir qui s'impose tout d'abord à leur patriotisme et à leur conscience.

Nous avons la confiance qu'il n'y failliront point.

INFORMATIONS

L'ÉTAT ET LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

La discussion de la nouvelle convention entre la Compagnie de l'Est et l'Etat a été une fois de plus l'occasion, pour certains orateurs, de faire le procès au régime général de nos chemins de fer et aux conditions qui régissent les rapports de l'Etat avec les Compagnies. On n'a pas manqué de nous parler des avantages et des faveurs de toute sorte qu'il est de règle de retrouver dans toutes les négociations des Compagnies avec le gouvernement; l'Etat, trop faible, n'a jamais su défendre ses droits; il s'est en tout temps laissé exploiter et n'a jamais su, pour tous ses sacrifices, obtenir que des compensations insignifiantes.

Le rapporteur de la commission, M. Krantz, a produit devant la Chambre des chiffres qui montrent à quel point les faits sont, en réalité, peu conformes aux appréciations faussement accréditées dans une partie du public.

Si l'on prend dans l'ensemble la situation de l'Etat et celle des Compagnies, on trouve, par exemple, que, sur un capital de 8,224 millions, engagé en 1869 dans toutes les entreprises de chemins de fer, la part dépensée

par les Compagnies représente 7,131 millions, celle de l'Etat 1,093 millions.

La totalité des bénéfices que se sont partagés les Compagnies dans ce même exercice 1869, monte à 385 millions, ce qui constitue une moyenne d'intérêt de 5.65 0/0.

Quant à l'Etat, il a perçu à titres divers, plus de 57 millions, et les économies qu'il a réalisées pour ses transports, sous diverses formes, représentent une somme de 57 millions. C'est donc plus de 114 millions que l'Etat a tirés des Compagnies pour un capital engagé de 1,093 millions; c'est, en somme 10 1/2 0/0 de ce qu'il a avancé. Nous ne parlons pas, bien entendu, des énormes avantages que la construction des chemins de fer procure indirectement au Trésor. Aujourd'hui, après l'établissement du double décime, l'Etat est assuré de voir son bénéfice de 1869 dépassé de 30 millions.

(Semaine financière).

La chute de M. Thiers porte déjà ses résultats; les conservateurs se réveillent.

Une preuve toute récente.

Le canton de la Pallue, département de l'Allier, devait procéder à l'élection d'un conseiller général.

Les conservateurs, certains à l'avance d'être battus, ne présentaient même pas de concurrent en opposition au candidat radical.

Le samedi soir, en apprenant les nouvelles de Versailles, les hommes d'ordre ont immédiatement improvisé une candidature, et le lendemain ils ont emporté la victoire sur la main.

Le même fait s'est produit dans un des cantons de la Seine-Inférieure.

M. Cordier, membre de la gauche modérée qui a voté pour l'ordre du jour pur et simple, a échoué contre le candidat conservateur.

Ne sachant quel grief faire valoir contre le nouveau ministère; ne pouvant porter contre lui aucune accusation qui mérite créance, les radicaux en sont réduits à narrer de petites anecdotes dans le genre suivant:

« A la séance de samedi, un diplomate étranger n'a pu se maîtriser complètement; montrant la gauche à son voisin, il s'est écrié: « Là est le patriotisme et là aussi est la force. »

Nous croyons que les reporters ont mal vu et mal entendu ce fameux diplomate; nos renseignements particuliers nous permettent de compléter et de rectifier un peu l'histoire.

Le diplomate étranger, montrant la droite, dit: « Là est le patriotisme. » Et montrant la gauche, a continué: « Là est notre force. »

(Gazette de France.)

Chronique locale et méridionale.

La distribution des récompenses accordées par le Jury, nommé à cet effet, aux artistes et industriels qui ont pris part à l'Exposition de la mairie, aura lieu dimanche prochain, 8 du courant, dans la salle des Assises du nouveau tribunal, mise, à cette occasion, à la disposition de M. le Maire, par l'obligeance de M. le Président.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un grand nombre de grandes salles de l'Hôtel-de-Ville va être mise à la disposition de la Société des Etudes pour l'installation définitive d'un Musée. Nous félicitons la municipalité de cette décision, nous appelons depuis longtemps de tous vœux.

Dans le dernier mouvement préfectoral, nous remarquons deux compatriotes, MM. Cadiargues et de Lamberterie nommés sous-préfets, le premier à Pamiers (Ariège), le second à Fontenay-le-Comte (Vendée).

L'ouverture de la 2^e section primaire de 1871 des aspirants et aspirantes au brevet de capacité aura lieu dans l'ordre et aux époques ci-après savoir:

Aspirantes au brevet de 2^e ordre, le lundi 21 juillet.
Aspirantes au brevet de 1^{er} ordre, le vendredi 25 juillet.

Aspirants au brevet simple, le lundi, 28 juillet.
Aspirants au brevet facultatif, le vendredi, 1^{er} août.

La foire de juin, qui est d'ordinaire une des plus importantes de Cahors, a été annulée par le mauvais temps.
Très peu de transactions : Les bœufs de boucherie ont été cotés à 45 fr. les 50 kilos, poids vif; les moutons se sont vendus de 70 à 74 c. le kilos poids vif; le blé valait 25 fr. 60 l'hectolitre, le maïs, 15 fr. 30.

Concours régional

LISTE DES RÉCOMPENSES

(Fin.)

PRIX D'ENSEMBLE.

Un objet d'art à M. Magniaux, précité, pour les animaux de race limousine.

BANDES DE VACHES LAITIÈRES.

1^{er} Prix, 600 fr., M. Alazard-Pape, à Labéraudie (Lot); 2^e prix, 500 fr., M. Cayzac, précité; 3^e prix, 400 fr., M. Cabrinat, à Leyme (Lot).

2^e CLASSE.

ESPÈCE OVINE.

(Les animaux exposés devront être nés avant le 1^{er} mai 1872.)

1^{re} Catégorie. — Races d'Auvergne.

Pas de prix décernés.

2^e Catégorie. — Races des Causses de l'Aveyron et du Lot.

Mâles.

1^{er} Prix, 450 fr., M. Cayzac, à Onet-le-Château (Aveyron); 2^e prix, 425 fr., M. Poujet, à Onet-le-Château (Aveyron); 3^e prix, 100 fr., M. Lafon, à Carennac (Lot); prix supplémentaire, 80 fr., M. Calvet, à Cours (Lot); 2^e prix, supplémentaire, 70 fr., M. Meyzen, à Labastide-Murat (Lot).

Femelles.

1^{er} Prix, 450 fr., M. Cayzac, précité; 2^e prix, 425 fr., M. David, à Concorès (Aveyron); 3^e prix, 100 fr., M. Lavergne, à Alviac (Lot).

3^e Catégorie. — Race de Larzac.

Pas de prix décernés.

4^e Catégorie. — Race du Ségalas.

Mâles.

Pas de prix décernés.

Femelles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, 100 f., M. Crozes, à Naucelle (Aveyron).

5^e Catégorie. — Race du Crevant.

Pas de prix décernés.

6^e Catégorie. — Races françaises diverses.

Mâles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, 100 f., M. Imbert, à Vigeois (Corrèze).

Femelles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, 100 f., M. Delfour, à Ussel (Lot).

7^e Catégorie. — Races étrangères diverses.

Mâles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, 150 f., M. Dufour, à Cahors (Lot); 3^e prix, 100 f., M. de Gélès, à St-Martin-de-Goyne (Tiers).

Femelles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix 125 f., M. Imbert, précité; 3^e prix, 100 f., M. Dufour, précité.

8^e Catégorie. — Croisements divers.

Mâles.

1^{er} prix, 150 f., M. Poujet, à Onet-le-Château (Aveyron); 2^e prix, 125 f., M. Fournié, à Pradines (Lot); 3^e prix, 100 f., M. Clary, à Espère (Lot).

Femelles.

1^{er} prix, 150 f., M. Poujet, précité; 2^e prix, 125 f., M. Laur, à Ussel (Lot); 3^e prix 100 f., M. Cangardel, précité.

3^e CLASSE.

ESPÈCE PORCINE.

(Les animaux exposés devront être nés avant le 1^{er} novembre 1872.)

1^{re} Catégorie. — Races indigènes pures ou croisées entre elles.

Mâles.

Pas de prix décernés.

Femelles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, non décerné; 3^e prix, 100 f., M. Lavergne, à Alviac (Lot).

2^e Catégorie. — Races étrangères pures ou croisées entre elles.

Mâles.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, non décerné; 3^e prix, 100 fr., M. Lavayssièrre, à Carluet (Lot).

Femelles.

1^{er} prix, 180 fr., M. de Gélès, précité; 2^e prix, 150 fr., M. Imbert, précité; 3^e prix, non décerné.

3^e Catégorie. — Croisements divers.

Mâles.

1^{er} prix, 450 fr., M. Imbert, précité; 2^e prix, 125 fr., M. Cayla, à Mercuès (Lot); 3^e prix, non décerné.

Femelles.

1^{er} prix, 450 fr., M. Cayla, précité; 2^e prix, 125 fr., M. Lavayssièrre, au Bastit (Lot); 3^e prix, non décerné.

4^e CLASSE.

ANIMAUX DE BASSE-COUR.

(Les premiers prix sont accompagnés d'une médaille d'argent et les autres d'une médaille de bronze.)

1^{re} Catégorie. — Coqs et poules.

1^{re} Section. — Races françaises diverses.

1^{er} prix, M. Bédé, à Cahors (Lot); 2^e prix, M. de Gélès, précité; 3^e prix, M. François Durand, à Calamane (Lot).

2^e Section. — Races étrangères diverses.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, M. Darluga-longue, à Cahors (Lot); 3^e prix, non décerné.

3^e Section. — Croisements divers.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix M. Cubaynes, à Cahors (Lot).

2^e Catégorie. — Dindons.

Pas de prix décernés.

3^e Catégorie. — Oies.

1^{er} prix, M. Paul Cangardel, à Montfaucon (Lot); 2^e prix, M. de Gélès, précité; 3^e prix, non décerné; 4^e prix, non décerné.

4^e Catégorie. — Canards.

1^{er} prix, M. de Gélès, précité; 2^e prix, M. Gondol, à Cours (Lot); 3^e prix, M. Paul Cangardel, précité; 4^e prix, non décerné.

5^e Catégorie. — Pintades et Pigeons.

Pas de prix décernés.

6^e Catégorie. — Lapins et Léporides.

1^{er} prix, non décerné; 2^e prix, M. de Gélès, précité.

Serviteurs ruraux

Employés chez les lauréats et récompensés pour les bons soins donnés aux animaux primés.

Médaille d'argent et 50 fr., à Miquel, vacher chez M. Baduel-d'Oustrac.

id. Et 50 fr., à Poujoly, vacher chez M. Charles Durand.

id. Et 50 fr., à Gauthier, vacher chez M. Magniaux id. Et 50 fr., à Cayla, vacher chez M. Cayzac.

Médaille de bronze et 40 fr., à Frézals, vacher chez M. Jargeau.

id. Et 40 fr., à Bordes, vacher chez M. Gautier.

id. Et 35 fr., à Jarly, vacher chez M. Déguison.

id. Et 30 fr., à Bec, vacher chez M. Berte.

id. Et 25 fr., à Méreville, berger chez M. Pouget.

id. Et 25 fr., à Bouillauguet, domestique chez M. Imbert.

25 francs, à Jammes, vacher chez M. Cabrinat.

20 francs, à Bertis, domestique chez M. Cayla.

20 francs à Ceaux, vacher chez M. Ceaux.

20 francs à Cazes, porcher chez M. Cabralier.

20 franc à Courtiol, vacher chez M. Cangardel.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Le paiement du complément du dernier milliard est désormais assuré. Les négociations entamées à ce sujet par M. Thiers et M. Say avec la Banque de France, et qui rencontraient quelques difficultés par suite des appréhensions que la conduite politique de l'ex-président inspirait au monde financier, ont aujourd'hui abouti. Après une entrevue avec M. Magne, parlant au nom du nouveau gouvernement, la Banque a consenti à prêter les 200 millions nécessaires, et elle tient cette somme en or prête à être versée au premier avis. La chute de M. Thiers, contrairement aux sinistres prévisions des ex-officiers, n'aura donc fait que hâter l'époque de la libération définitive du territoire.

(Ordre)

M. le prince de Joinville a prononcé, au concours régional de Langres, qui réunissait dans cette ville toute la députation de la Haute-Marne, un discours politique. Le prince a défini à ses commettants le sens de l'avènement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le parti conservateur a prêté son concours à M. Thiers, tant que M. Thiers a été l'adversaire des révolutionnaires, qui ont, par trois fois depuis l'effondrement de l'Empire, compromis l'existence du pays. Mais ces mêmes révolutionnaires étant arrivés par une série de détours, à s'emparer du nom de M. Thiers, et à tourner son drapeau contre les conservateurs, il était devenu urgent, suivant l'expression imagée du prince, d'empêcher que la tourmente emportât la tente et d'enfoncer les piquets.

La session de l'Assemblée nationale, qui s'est rouverte aujourd'hui même jeudi, sera exclusivement consacrée aux affaires. La Chambre aura à s'occuper, en-dehors du budget et des questions commerciales, de la loi municipale. On sait que les pouvoirs des conseils municipaux expirent en mars prochain. Le gouvernement estime que leur renouvellement doit avoir lieu d'après les bases nouvelles projetées et avant les élections générales. Il importe, en effet, qu'à côté de l'épuration préfectorale et judiciaire, les municipalités soient reconstituées en vue des idées conservatrices, qui sont la base du programme du nouveau gouvernement.

Le écrivains de la presse conservatrice ont eu l'honneur d'être reçus en audience par le maréchal de Mac-Mahon, 22 journaux étaient représentés.

Ils avaient exprimé le désir de lui présenter leurs respectueux hommages et de l'assurer de leur concours.

Le maréchal, en rappelant qu'il avait déjà dans deux circonstances précédentes reçu la visite des mêmes délégués, a ajouté que le concours des journaux conservateurs devait sembler naturellement acquise à son gouvernement, qui se propose pour premier objet le maintien de l'ordre matériel, maintien qui d'ailleurs, a dit le maréchal, n'est pas en question, et sera facile. Quand au rétablissement de l'ordre moral, son gouvernement y portera tous ses efforts, et il a droit de compter, pour l'assurer, sur l'appui de tous les honnêtes gens. Il a dit, enfin, qu'en ce qui concernait la politique extérieure, son gouvernement n'avait rien à changer à la ligne qui avait été suivie jusqu'ici et qui a été approuvée en toute circonstance par la grande majorité de l'Assemblée nationale.

Les représentants de la presse conservatrice se sont retirés, fort reconnaissants de l'accueil cordial et bienveillant que leur a fait le chef de l'Etat.

L'Assemblée constituante d'Espagne s'est ouverte le 31 mai par un discours manifeste qu'à lu le président du conseil des ministres.

Il règne dans ce discours un certain ton de découragement qui prouve que ce n'est pas tout de faire des révolutions, mais qu'il faut en somme arriver à donner aux nations un gouvernement stable. En rendant compte des difficultés survenues, le ministère déclare « qu'il aurait voulu un gouvernement de conciliation; mais que, par l'ambition des uns et la résistance des autres, cette conciliation s'est rompue. Le document ajoute que quelques ministres considèrent aujourd'hui cette rupture de la conciliation comme une faute politique irréparable. »

Bourse de Paris.

Paris, 5 juin 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,80
— 4 1/2 p. %	80,50
— 5 p. %	91,10
— 5 p. %	99,85

Faits Divers

Nous appelons l'attention de nos lecteurs, et particulièrement de ceux qui fréquentent, à l'époque des bains de mer, les pittoresques plages de la presqu'île du Croisic, sur l'article ci-après de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (livraison d'avril 1873) et sur le livre qu'il recommande.

L'ANGE DU POULIGUEN

Par M. N. MULLER

Paris, E. Lachaud, place du Théâtre-Français, 4.

Un volume in-18. — 3 fr. 50.

On nous dit — nous n'irons pas y voir — que le roman à succès du jour, la *Femme de Feu*, dont on ne compte plus les éditions, débute sur nos plages de la Loire-Inférieure. C'est fâcheux pour nos plages, qui, du reste, n'avaient nul besoin de descriptions de cette œuvre — malsaine, paraît-il — pour se recommander à l'attention des baigneurs et des touristes. Par une rencontre toute fortuite, un récit qui paraissait quelques semaines avant les pages de M. Adolphe Belot, l'*Anga du Pouliguen*, se déroule dans les mêmes lieux, et les retrace avec une fidélité

et un charme qui nous ont très-agréablement frappés. L'on sent, dès l'abord, que l'auteur a vu, compris, aimé les sites où se meuvent ses personnages.

Méry prétendait que l'on ne réussit bien à dépeindre que les contrées où l'on n'a jamais porté ses pas; et cette théorie, il ne se fit point faute, dans *Héva*, la *Guerre de Nizam*, la *Floride*, etc., de l'appliquer à l'Inde, à l'Amérique et à la Chine, qu'il n'avait jamais honorées de sa visite. Tout autre est la méthode de M. N. Muller, et nous ne l'en blâmerons pas. Il y a vraiment plaisir et profit à partir de Nantes, et à regarder successivement avec lui, tous les points de la route dignes de quelque examen. Indret, Savenay, Donges, Paimboeuf, et surtout Saint-Nazaire, sont l'objet d'études, d'appréciations rapides et justes. Puis viennent, au courant de la nouvelle, Guérande, le Bourg-de-Batz, le Croisic, le Pouliguen, dont les aspects, les souvenirs, les costumes et les mœurs sont rendus avec une vérité et une poésie qui ne satisfont pas moins la curiosité que l'imagination.

Nous n'envisageons ici, pour ainsi dire, que le côté extérieur du livre de M. Muller, le cadre, le milieu où se développe l'action. Certes, il nous serait facile de suivre, dans sa vie laborieuse et vaillante, le jeune ingénieur Lucien Colombel au milieu des dunes d'Escoublac, qu'il a la mission de fixer en les boisant. Il nous plairait de le montrer, admirable dans les soins affectueux dont il entoure sa mère, et sublime dans son dévouement spontané, le jour où il expose sa vie pour arracher à la mort une jeune fille imprudente. Mais nous supposons que, comme nous, le lecteur n'aime pas à savoir d'avance les péripéties du roman qu'il se propose de lire. Nous lui conseillons donc de demander à M. Muller lui-même, pourquoi M^{lle} Gabrielle de Beauhieu avait été surnommée par les bonnes gens du pays « l'Anga du Pouliguen; » nous l'engageons à faire connaissance avec sa vénérable aïeule, la baronne d'Orgeril; son tuteur, le bon abbé Rivière, qui ne pouvait se décider à croire au mal; et la noble mère de l'ingénieur, M^{me} Colombel, sans oublier deux personnages épisodiques, — amusants et odieux à la fois, — le petit crévé Gaston Chauvin et sa digne tante, M^{lle} Joséphine Galochet, ex-friprière à la Rotonde du Temple, à Paris.

Tous ces types sont vrais, bien observés, ont vécu, et ne vous sortent plus de la mémoire.

Quand les mois vont revenir où nos plages se couvrent d'étrangers, l'éditeur de l'*Anga du Pouliguen* rendra un vrai service à toute cette population voyageuse et riche de loisirs, en mettant sous ses yeux et à portée de sa main, dans les gares et les librairies de nos villes de l'Ouest, cette instructive, saine et touchante lecture.

Emile GRIMAUD.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 26^e livraison (31 mai 1873). — Texte : Le Violon de la Sapinière, par M^{me} Colom. — La rue du Fouarre, Causerie du jeudi, par l'oncle Anselme. — Une Mouche qui vole, par Marie Maréchal. — L'exposition internationale de Vienne, par Louis Rousset. — Un acte de dévouement. — Comment se fait une Aiguille, par P. Vincent. — Le Bouquetin du Tyrol, par Th. Lally.

DESSINS par Adrien Marie, Gilbert, Emile Bayard, Bonnafoux.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

DÉJEUNER DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAAGOUT de Arabes, de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (Se défier des contrefaçons.)

ON contrefait le CHOCOLAT purgatif de DESBIÈRE; il faut donc vérifier en achetant, se chaque boîte porte son nom et sa signature et si elle sort bien de la pharmacie, 9, rue Le Peletier, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursements à 300 fr.

COMPAGNIE ANONYME
DES
HOUILLÈRES
DE LA
SAONE ET DU RHONE
CAPITAL SOCIAL
TROIS MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
11, rue du Faubourg Saint-Honoré, à PARIS
ÉMISSION DE
20,000 OBLIGATIONS
Rapportant **15 francs** d'intérêt annuel
Payable par semestre : **7 FR. 50** le 15 janvier
et **7 FR. 50** le 15 juillet.

Ces Obligations, émises à **200 francs** et ressortant à **180 francs nets**, sont remboursables à **300 francs**, en cinquante années, par tirages annuels.

Les Souscripteurs de **Cinq** Obligations recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé **30 p. 100** dans les bénéfices.

Il en résulte que chaque Souscripteur de **CINQ OBLIGATIONS** a droit :

A **75 fr.** de revenu fixe.
Et **38 fr. 25** de revenu éventuel.

Total : **113 fr. 25** pour un déboursé de **900 f.**
Soit **8 1/3 0/0** de revenu fixe et **4 1/4 0/0** en plus de revenu éventuel.
Ensemble, plus de **12 1/2 0/0**.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. le baron de **FARINCOURT**, ancien préfet, président.
MM. **Aristide BOUINIS**,
Marie CLAUDIN, ancien Maître des Forges de **GAY du PALLAND**, ancien sous-préfet.
E. LIONNET, ancien chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

L'exploitation de la compagnie qui comprend les houillères de Communay, de Norroy et de Forges, porte sur une étendue de 6,690 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable repré-

sente, d'après leurs évaluations, une moyenne de 19,226,000 tonnes.

Le produit net, calculé à raison de **5 fr. par tonne**, avec une extraction annuelle de **275,000 tonnes**, représente un bénéfice brut de **1,307,500 fr.**, qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net **1,024,500 fr.**, tandis que le service des **20,000 Obligations** qui font l'objet de la présente émission, n'exige, amortissement compris, qu'une somme de **328,585 francs par an**.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à **200 francs** l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables :

En souscrivant.....	20 »
A la répartition.....	30 »
15 juillet.....	50 »
15 octobre.....	50 »
15 janvier 1874.....	50 »
Total.....	200 »

A déduire, les coupons du 15 juillet et du 15 janvier..... **15 »**
Escompte bonifié aux Souscripteurs qui se libèrent immédiatement..... **5 »**
Total..... 20 »

Ce qui fait ressortir l'Obligation à..... **180 »**

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Du 9 AU 15 JUIN INCLUSIVEMENT

A PARIS : Au Siège de la Société, rue du Faubourg Saint-Honoré, 11, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la Banque générale de Crédit, 7, rue Lafayette.

DÉPARTEMENTS : Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquiers, au crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — On recevra en paiement des souscriptions et sans aucuns frais :

- 1° Tous les coupons payables en juillet;
- 2° Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres.

Pour les extraits et articles non cités, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit avoué à Cahors.

EXTRAIT de Saisie Immobilière

Adjudication fixée au douze juillet mil huit cent soixante-treize

Par procès-verbal de Maurel, huissier à Montcuq, en date du vingt-quatre mars mil huit cent soixante-treize, dûment enregistré, signifié et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le 7 avril suivant. Vol. 64 — nos 22 et 23.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés :

A la requête des sieurs : 1° Françoise Combalbert, sans profession, veuve de Louis Lasvènes, agissant en qualité de tutrice légale de Léon Lasvènes, son fils mineur, habitante et domiciliée de la commune de Montcuq; 2° de Dorothee Lasvènes, et de Pierre Raynal, son mari, ce dernier agissant pour autoriser son épouse, propriétaires, habitants et domiciliés ensemble de la commune de Lebreil, lesquels ont constitué pour leur avoué aux fins d'occuper sur ladite saisie, M^e Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue du Parc, n° 12.

Sur la tête et au préjudice de Marie-Anne Nougayrède, fille célibataire, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Saint-Cyprien.

Biens saisis et à vendre.

- 1° Une Pâturage située au lieu dit plaine de Bonnet, commune de St-Cyprien, faisant partie du numéro 9 P, du plan cadastral de ladite commune, section D, contenant environ trente-quatre ares cinquante trois centiares;
- 2° Une Terre labourable située au lieu dit Combe de Loumède et Coustet, formant le n° 19 dudit plan cadastral et de la même section D, et contenant environ trente-cinq ares trente-cinq centiares;
- 3° Une autre Terre labourable située au lieu de Lacoustil, même commune, faisant partie du numéro 49 P, dudit plan cadastral, même section, et contenant environ quatorze ares quarante-cinq centiares;
- 4° Un Pré situé au lieu dit La Masse, faisant partie du numéro 118 P, dudit plan cadastral et de ladite section, et contenant environ huit ares quarante-cinq centiares;
- 5° Une Terre située au lieu dit fond du Pré, numéro 451 P, dudit plan cadastral, même section D, et contenant environ onze ares;

6° Une Terre située au lieu dit Caboussert et la Mouline, portée sous le numéro 13 P, du plan cadastral de ladite commune et de la même section, contenant environ quarante-deux ares dix centiares.

7° Une Maison, Sol, Grange, Etable et Pâtus, le tout contigu, situé au lieu dit la Masse, porté sous le numéro 117 P, dudit plan cadastral et de la même section et d'une superficie d'un are quatre centiares environ.

Ces édifices sont construits en moellon et couverts en tuiles creuses. La Maison est séparée de la grange et des étables par un pâtus : une partie de la maison tombe en ruines.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la commune de St-Cyprien, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors; ils figurent à la matrice cadastrale de ladite commune, sur la tête de Marie-Anne Nougayrède, célibataire et sont portés pour un revenu net de soixante-cinq francs trente centimes. Ils sont joints et exploités par ladite Marie-Anne Nougayrède.

Le cahier des charges prescrit par la loi a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et publié, et l'adjudication a été continuée au douze juillet prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens saisis sera faite le **douze juillet prochain**, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville. Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de cent francs, ci.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le quatre juin mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-treize, F° C. reçu un franc quatre-vingt centimes.

Signé : GIBERT.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr.; — Éléphant reliée, 12 fr.; — Edition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
SUCCESSION DE MARIE MILLERAT
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger, rue St-James, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DE GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labie, notaire, à Cahors.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.



Mal de dents

Guérison instantanée par la **Pyréthrine Lahaussou.**

1 franc 50 le flacon,

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.